

Divers transferts de compétences

- **LA CHAPELLE-ONZERAIN**

Publié le 30/09/2017



Les stations d'épuration au cœur des préoccupations de la compétence assainissement.
© Droits réservés

Présidé par Thierry Bracquemond, le conseil communautaire s'est réuni mardi, en mairie de La Chapelle-Onzerain. À l'ordre du jour :

Transfert de compétences. Le cabinet ESPELIA, mandaté par la CCBL, a rendu compte de ses études concernant les transferts de compétences en matière d'assainissement collectif et d'eaux pluviales, au 1^{er} janvier 2018, et en matière économique, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Assainissement. Alain Goubert a mis en évidence la nécessité de connaître et de gérer le patrimoine des réseaux d'assainissement, permettant, dans

un futur proche, de créer un plan prévisionnel pour la CCBL. Un comité de pilotage se penchera sur les priorités d'investissement, à moyen et long terme. Thierry Bracquemond a rappelé que les enjeux sont importants, à la fois pour la création d'un service dédié au sein de la com'com pour une meilleure professionnalisation en 2020, et pour le comité de pilotage qui aura à faire des choix politiques, dont la construction de deux stations d'épuration. Les élus, à la majorité, ont voté pour ce transfert de compétence.

Milieux aquatiques. Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), au 1^{er} janvier 2018, le président annonce qu'une réflexion est en cours pour la réalisation d'une étude hydrogéologique. Des partenariats avec la métropole et l'État sont envisagés. Certains élus s'interrogent sur la place qui sera réservée aux syndicats de rivière, leviers importants dans le secteur pour la gestion du réseau hydrographique. Le président a dit souhaiter conserver le syndicat du Nan, dont le travail bénévole de proximité est essentiel.

Équipements sportifs. Thierry Bracquemond a demandé l'approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) présentée lors de la conférence des maires, le 20 septembre, visant à maintenir l'adhésion des 23 communes au projet de territoire de la CCBL. Les dossiers comme la voirie, le plan local d'urbanisme intercommunal et l'assainissement non collectif n'ont pas posé problèmes. En revanche, la gestion des équipements sportifs a fait débat, notamment sur les attributions de compensation financière aux charges de renouvellement de ces installations (gymnases, piscines□).

Gilles Fuhrer, en charge des finances de la com'com, a fait un point sur le travail de cette commission, depuis trois ans. Et, le président a proposé d'instaurer une progressivité sur les sommes dues par les communes, en minorant de 50 % en 2018 et restant à 100 % en 2019. Le rapport est ainsi adopté.

Cotisations et taxes. Les élus ont validé les propositions de cotisation financière des entreprises, à hauteur d'une augmentation de 10 % (uniquement les entreprises qui n'ont pas de foncier). Le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales sera de 1,05.

Acquisition foncière. Le projet d'achat des locaux et terrain de l'ex-Intermarché, à Artenay, a été présenté. Il s'agirait de 120.000 € en auto

financement. Une acquisition qui ouvrirait un éventail important de possibilités d'aménagements pour la CCBL. Les élus ont validé, à la majorité.

École. Gilles Lepeltier, président de l'UDMR (Union départementale des maires ruraux du Loiret) a évoqué le numérique à l'école, avec la mise en place de l'ENT (espace numérique de travail) pour les CM1 et CM2. Par le biais d'une commande collective, il propose, avec l'accord de l'Éducation nationale, de retenir l'entreprise Beneylu school, qui propose des services à la fois pédagogiques (cahier de texte, ressources), d'accompagnement de la vie scolaire (notes, absences) et de communication avec les familles.

- **LA CHAPELLE-ONZERAIN**